

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE  
LUNDI 13 OCTOBRE 2025  
A 20 heures 00**

**Centre culturel Jacques Templier  
5 Rue Pierre Brossolette  
95130 LE PLESSIS BOUCHARD**

## COMPTE RENDU

Le 13 Octobre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis au Centre culturel Jacques Templier - 5 Rue Pierre Brossolette - 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 06 Octobre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Vannina PRÉVOT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENAY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Fazila DEHAS, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Nathalie JOLLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Vania CASTRO FERNANDES, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS.

Etaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Benoît BLANCHARD,  
Gérard LAMBERT-MOTTE par Pierre LE BEL,  
Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ,  
Zouina MENNAD par Nicole LANASPRE,  
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET,  
Sophie FERREIRA par Xavier DUBOURG,  
Tom MORISSE par Jean AUBIN.

Etaient absents excusés :

Youcef KHINACHE,  
Darine BOUADIS.

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h04.

Secrétaire de Séance : Laetitia BOISSEAU-STAL.

Nombre de membres en exercice	:	87
Nombre de présents	:	78
Nombre de pouvoirs	:	7
Nombre de votant	:	85

**1. Installation d'un conseiller communautaire pour la commune d'Ermont et modification du tableau du Bureau et du Conseil communautaires**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, informe que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Madame Saliha DAHMANI, Conseillère municipale et conseillère communautaire pour la commune d'Ermont, a démissionné le 26 août 2025. Il est proposé de procéder à l'installation d'une nouvelle élue communautaire.

Dans ces conditions, et au vu de la feuille de proclamation des résultats des élections des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2020 de la commune d'Ermont, Madame Vania CASTRO-FERNANDES est désignée en qualité de conseillère communautaire.

Le Conseil communautaire :

- **Prend acte** et,
- **Installe** Vania CASTRO FERNANDES, en qualité de conseillère communautaire représentant la commune d'Ermont,
- **Modifie** le tableau du Bureau et du Conseil communautaires.

**2. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 juin 2025**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, présente le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (2 Abstentions : Christine MATTEI et Camille CARON/ Carole CAUZARD ne prend pas part au vote), **approuve** le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

**3. Modification des représentants au sein des commissions thématiques permanentes pour les communes d'Eaubonne, d'Ermont et de Sannois**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, annonce qu'à la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition de la commission économie, emploi et formation. Il est proposé de désigner Liliane HELT en qualité de membre titulaire en lieu et place de Nicolas FLAMENT.

A la demande de la commune d'Eaubonne, il convient de modifier la composition de cette commission suite à la démission de Madame Hanen DECHAUX BEN MANSOUR de ses fonctions de conseillère municipale. Il est proposé de désigner Corinne ROINE en qualité de membre titulaire et Camille CARON en qualité de membre suppléant.

COMMISSION ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Véronique KERGUIDUFF	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Laurianne DANGUILHEN	William MOSSÉ
CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE	Patrick JOLY
	Zouina MENNAD	
EAUBONNE	Tom MORISSE	Corinne ROINE Camille CARON
	Hanen DECHAUX BEN MANSOUR Corinne ROINE	
ERMONT	Nathalie DE CARLI	Angélique MEZIERE
	Yousef KHINACHE	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Etienne LE BÉCHEC	Sophie FERREIRA
	Stéphane AUBOIN	
FREPILLON	Dominique BERNARD	Chantal WALTER
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe ROULEAU	Sarah NEROZZI-BANFI
	Johann ROS	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Nathalie JOLLY	Patrice JACQUET
LE PLESSIS-BOUCHARD	Carine TOROSSIAN	Raoul JOURNO
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Stéphane LARTIGUE	Mohamed BOUROUIS
	Jimmy JOUHANET	
PIERRELAYE	Jean-Claude CHEVRIER	Claude CAUET
SAINT-LEU-LA-FORET	Fatimata PENE	Sandra BILLET
SANNOIS	Nicolas FLAMENT Liliane HELT	François LAMARCHE
	Jean-Claude PERRET	
TAVERNY	Laetitia BOISSEAU – STAL	Gilles GASSENBACH
	Vannina PRÉVOT	

A la demande de la commune d'Eaubonne, il convient de modifier la composition de la commission santé et solidarité. Sylvie DAUNESSE remplace Hanen DECHAUX BEN MANSOUR en qualité de membre titulaire.

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Sylvia CERIANI	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT	Aze-dine MESSAOUDI
CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE	Nathalie OTTOBRINI
	Zouina MENNAD	
EAUBONNE	Dominique NOIRE	Julia MANA
	Hanen DECHAUX BEN MANSOUR	
	Sylvie DAUNESSE	
ERMONT	Angélique MEZIERE	Fazila DEHAS
	Najat BENLAHMAR	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Sabrina FORTUNATO	Françoise GONZALEZ
	Sophie FERREIRA	
FREPILLON	Chantal WALTER	Marie-Claire RUMIN
HERBLAY-SUR-SEINE	Evelyne LARGENTON	Sarah NEROZZI-BANFI
	Philippe VONMEURS	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Claudine THIRANOS	Bernadette VOOSGSGERD
LE PLESSIS-BOUCHARD	Mylène DERCY	Raoul JOURNO
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Monique LAMOUREUX	Christine DENIS
	Cyril JOLY	
PIERRELAYE	Jean-Claude CHEVRIER	Marie-Françoise JOLLY
SAINT-LEU-LA-FORET	Peggy XAVIER	Sandra BILLET
SANNOIS	Nathalie CAPBLANC	Martine AUBIN
	Agnès RICARD	
TAVERNY	Laetitia BOISSEAU-STAL	Vannina PRÉVOT
	Florence PORTELLI	

A la demande de la commune d'Eaubonne, il convient de modifier la composition de la commission sécurité suite à la démission de Madame Hanen DECHAUX BEN MANSOUR de ses fonctions de conseillère municipale. Il est proposé de désigner Marie-José BEAULANDE en qualité de membre titulaire et Jean AUBIN en qualité de membre suppléant.

COMMISSION SECURITE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	David HUMBERT	Pascal SEIGNÉ
BESSANCOURT	Farid LAZAAR	Jean-Christophe POULET
CORMEILLES-EN-PARISIS	Stéphane GUIBOREL	Elizabeth LACROIX
	Arnaud LARMURIER	

<b>EAUBONNE</b>	<b>Hanen DECHAUX BEN MANSOUR Marie-José BEAULANDE</b>	<b>Marie-José BEAULANDE Jean AUBIN</b>
	Maryse MENYEY	
<b>ERMONT</b>	Benoît BLANCHARD	Angélique MEZIERE
	Youcef KHINACHE	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Xavier DUBOURG	Franck GAILLARD
	Patrick BOULLÉ	
<b>FREPILLON</b>	Pascal DERCHE	Cécile PROUFF
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	David GOSSET	Gérard PIPAT
	Philippe BARAT	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Phillipe AUDEBERT	Nathalie JOLLY
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Éric CHAUMERLIAC	Sylvie CARTIER
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Dalila KHBORBI	Miloud GOUAL
	Annie TOUSSAINT	
<b>PIERRE-LAYE</b>	Michel VALLADE	Claude CAUET
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Fabien DANSIN	Stéphane FREDERIC
<b>SANNOIS</b>	Bernard JAMET	Liliane HELT
	Laurence TROUZIER-EVÈQUE	
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Florence PORTELLI
	Paul MAUGIS	

A la demande de la commune d'Ermont, il convient de modifier la composition de la commission Aménagement, environnement et tourisme. Il est proposé de désigner Vania CASTRO FERNANDES en qualité de membre titulaire en lieu et place de Saliha DAHMANI.

<b>COMMISSION AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TOURISME</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER
<b>BESSANCOURT</b>	Jean-Christophe POULET	Didier LECLERCQ
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Gilbert AH-YU	Nicole LANASPRE
	Dominique MEANCE	
<b>EAUBONNE</b>	Quentin DUFOUR	Régis GRIMONPONT

	Bernard LE DUS	
<b>ERMONT</b>	Benoît BLANCHARD	Asetou APARICIO TRAORÉ
	<b>Saliha DAHMANI</b> <b>Vania CASTRO FERNANDES</b>	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Marie-Christine CAVECCHI	Henri FERNANDEZ
	Nadine SENSE	
<b>FREPILLON</b>	Bernard TAILLY	Sébastien HUART
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Nadine PORCHEZ	Isabelle PAILLASSA
	Olivier DALMONT	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Philippe BUIRON	André BOURDON
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Marie-Pierre JEZEQUEL	Patrick RACINE
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Miloud GOUAL	Casimir PIERROT
	Jacqueline HUCHIN	
<b>PIERRE-LAURENT</b>	Isabelle CHOCHON-LAMBERT	Dominique MORIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Monique BAQUIN	Julien MAESTRONI
<b>SANNOIS</b>	Daniel PORTIER	Roger ROZOT
	Liliane HELT	
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Florence PORTELLI
	Carole FAIDHERBE	

A la demande des communes d'Ermont et de Sannois, il convient de modifier la composition de la commission Travaux et Assainissement. Il est proposé de désigner Vania CASTRO FERNANDES en qualité de membre suppléant en lieu et place de Saliha DAHMANI pour la commune d'Ermont, et Laurence TROUZIER-EVÈQUE en qualité de membre titulaire en lieu et place de Nicolas FLAMENT pour la commune de Sannois.

COMMISSION TRAVAUX ET ASSAINISSEMENT		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<b>BEAUCHAMP</b>	Pascal SEIGNÉ	Alain PERRIN
<b>BESSANCOURT</b>	William MOSSÉ	Estelle CABARET
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Elisabeth LACROIX	Mahmoud KECHEROUD
	Olivier DEVILLERS	
<b>EAUBONNE</b>	Bernard LE DUS	Francis LOUVRADOUX
	Nicolas CHEMTOB	
<b>ERMONT</b>	Benoît BLANCHARD	<b>Saliha DAHMANI</b>

	Youcef KHINACHE	Vania CASTRO FERNANDES
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Nadine SENSE
	Franck GAILLARD	
FREPILLON	Dominique BERNARD	Claude BELLANGER
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe BARAT	Gérard PIPAT
	Isabelle PAILLASSA	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Philippe BUIRON	Steve IDJAKIREN
LE PLESSIS-BOUCHARD	Patrick RACINE	Marie-Pierre JÉZÉQUEL
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Modeste MARQUES	Annie TOUSSAINT
	Hafid IABASSEN	
PIERRE-LAURENT	Eric BOSC	Dominique MORIN
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Loïc DROUIN
SANNIOIS	Nicolas FLAMENT Laurence TROUZIER-EVÈQUE	Frédéric PURGAL
	Claude WILLIOT	
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Paul MAUGIS
	Thomas COTTINET	

A la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition de la commission finances. Il est proposé de désigner Evelyne FAUCONNIER en qualité de membre suppléant en lieu et place de Laurent GORZA.

COMMISSION FINANCES		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Nicolas MANAC'H	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	Jean-Christophe POULET	Darine BOUADIS
CORMEILLES-EN-PARISIS	Gilbert AH-YU	Arnaud LARMURIER
	Patrick JOLY	
EAUBONNE	Jean AUBIN	Tom MORISSE
	Lionel MENARD	
ERMONT	Xavier HAQUIN	Vania CASTRO FERNANDES
	Didier LEDEUR	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Xavier DUBOURG
	Françoise GONZALEZ	
FREPILLON	Bernard TAILLY	Martine BERNARD
HERBLAY-SUR-SEINE	Philippe ROULEAU	Johann ROS

	Philippe BARAT	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Patrice JACQUET	Philippe AUDEBERT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Pierre LE BEL	Carine TOROSSIAN
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Jacqueline HUCHIN	Annie TOUSSAINT
	Stéphane LARTIGUE	
PIERRE-LAYE	Michel VALLADE	Fahed HADJI
SAINT-LEU-LA-FORET	Michèle CODRON	Sandra BILLET
SANNOIS	Bernard JAMET	Laurent GORZA Evelyne FAUCONNIER
	Nassera ABDELHOUAB	
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Laetitia BOISSEAU-STAL
	Nicolas KOWBASIUK	

A la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition de la commission culture et sport. Il est proposé de désigner Liliane HELT en qualité de membre titulaire en lieu et place de Laurent GORZA.

COMMISSION CULTURE ET SPORT		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Marie-Madeleine MAILLARD	Patrick PLANCHE
BESSANCOURT	Darine BOUADIS	Nathalie DERVEAUX
CORMEILLES-EN-PARISIS	Sophie SAND	Michel JAY
	Arnaud LARMURIER	
EAUBONNE	Camille CARON	Jean AUBIN
	Régis GRIMONPONT	
ERMONT	Angélique MEZIERE	Brahim ANNOUR
	Carole CAUZARD	
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Sabrina FORTUNATO	Patrick BOULLÉ
	Franck GAILLARD	
FREPILLON	Dominique BERNARD	Cécile PALLATIN
HERBLAY-SUR-SEINE	Sarah NERROZI-BANFI	Dominique ROUSSEL
	Evelyne LARGENTON	
LA FRETTE-SUR-SEINE	Carole BERGER-JACOB	Laurence GUERNE
LE PLESSIS-BOUCHARD	Sylvie CARTIER	Pierre DERVEAUX
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Cyril JOLY	Thibault PETIT
	Jean-Claude BENHAÏM	
PIERRE-LAYE	Chantal CLAUX	Pascal KLINGLER

<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Fabien DANSIN	Loïc DROUIN
<b>SANNOIS</b>	<b>Laurent GORZA Liliane HELT</b>	Jean-Claude PERRET
	Daniel PORTIER	
<b>TAVERNY</b>	Paul MAUGIS	Laetitia BOISSEAU-STAL
	Nicolas KOWBASIU	

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

**Jacqueline HUCHIN** signale qu'il y a une erreur sur la composition de la commission Travaux et assainissement puisque Modeste MARQUES a démissionné de son mandat de conseiller communautaire.

**Yannick BOËDEC** invite la commune de Montigny-lès-Cormeilles à communiquer à l'administration le nom de son remplaçant au sein de cette commission afin de régulariser la situation.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), **modifie** les représentants des commissions communautaires thématiques permanentes pour les communes d'Eaubonne, d'Ermont et de Sannois, conformément aux tableaux ci-dessus.

#### **4. Modification d'un représentant au sein de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL) pour la commune de Sannois**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, énonce qu'à la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition de la CCISPL. Evelyne FAUCONNIER et Nathalie CAPBLANC sont désignées en qualité de membre titulaire en lieu et place de Nicolas FLAMENT et Laurent GORZA.

COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCISPL).				
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE	REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEMENTAIRE
BEAUCHAMP	Françoise NORDMANN	Pascal SEIGNÉ	Amicale Laïque de Beauchamp Philippe GROSS	Association VIBRE Claire SAAR
BESSANCOURT	Nathalie DERVEAUX	Darine BOUADIS		
CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE	Sandra TEIXEIRA	Ecole de Musique de Cormeilles Marie DEMARQUET	Comité de jumelage Laurence MEOT
	Gilbert AH-YU			
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Flora LEGENDRE	AMI SERVICES Henri GUENNETEAU	
	Bernard LE DUS			
ERMONT	Didier LEDEUR	Benoît BLANCHARD	Union Départementale des Associations Familiales – UDAF Jean HERVOT	
	Joëlle DUPUY			
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Françoise GONZALEZ	<b>ORGECO</b> Raymond TIROUARD	Union Départementale des Associations Familiales – UDAF95
	Stéphane AUBOIN			

FREPILLON	Patricia ZEISS	Chantal WALTER		
HERBLAY-SUR-SEINE	Johann ROS	Jean-René MARTEL	Consommation. Logement Cadre de Vie (CLCV) Martine COUSSOT	Association des chênes Catherine LIGNIER
	Philippe BARAT			
LA FRETTE-SUR-SEINE	Nathalie JOLLY	Bruno MELGIES	Association Frettoise des Artisans et Commerçants (AFAC 95) Grégory BENOIT	Sports Nautiques de La Frette Patrice GOSNET
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Pierre LE BEL		
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Jacqueline HUCHIN	Annie TOUSSAINT		
	Stéphane LARTIGUE			
PIERRE-LAYE	Marie-Françoise JOLLY	Josiane THOMAS	Le Secours Populaire Robert HARZIC	Le Secours Populaire Patrick PAIROTEAU
SAINT-LEU-LA-FORET	Fatimata PENE	Anne-Laure MOREAU	Associations des anciens combattants, Francis BARRIER	Ecole de musique Roger BACRI
SANNOIS	<del>Laurent GORZA</del> <del>Nathalie CAPBLANC</del>	Daniel PORTIER	PAC 95 Pascal NOEL	
	<del>Nicolas FLAMENT</del> <del>Evelyne FAUCONNIER</del>			
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Nicolas KOWBASIUK	UFC Que-Choisir Claude Joly	Consommation Logement et Cadre de Vie – CCLV CIMA Raymond
	Paul MAUGIS			

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), **modifie** la composition des membres appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL), conformément au tableau, ci-dessus.

##### **5. Modification d'un représentant au sein des conseils d'administration des établissements publics d'enseignement.**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, informe qu'à la demande de la commune d'Ermont, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein des conseils d'administration des Établissements publics locaux d'enseignement. Vania CASTRO FERNANDES est désignée pour représenter la CA Val Parisis au sein du Lycée Vincent Van Gogh en lieu et place de Saliha DAHMANI.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	REPRESENTANT DE LA CA VAL PARISIS
Collège Montesquieu	190 Chaussée Jules César	Sylvia CERIANI

	95 250 BEAUCHAMP	
<b>Collège Maubuisson</b>	Avenue Charles de Gaulle 95 550 BESSANCOURT	Patricia ZEISS
<b>Lycée professionnel Le Corbusier</b>	2 Rue Paul Bloch 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Arnaud LARMURIER
<b>Collège Jacques Daguerre</b>	15 Rue des Carrières 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Zouina MENNAD
<b>Collège Louis Hayet</b>	4 Avenue Louis Hayet 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Zouina MENNAD
<b>Collège Louise Weiss</b>	Rue Saint-Germain 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE
<b>Lycée</b>	Rue Saint-Germain 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Laurencia FARIA
<b>Lycée Louis Armand</b>	32 rue Stéphane PROUST 95600 EAUBONNE	Christine MATTEI
<b>Collège André Chénier</b>	3 rue André Chénier 95600 EAUBONNE	Camille CARON
<b>Collège Jules Ferry</b>	1 Impasse Madeleine 95600 EAUBONNE	Julia MANA
<b>Collège Jules Ferry</b>	15 rue Maurice Berteaux 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
<b>Collège Antoine Saint Exupéry</b>	23 rue du Syndicat 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
<b>Lycée Vincent Van Gogh</b>	Rue du Général DECAEN 95120 ERMONT	Salihah DAHMANI Vania CASTRO FERNANDES
<b>Lycée Fernand Buisson</b>	245 rue Ferdinand BUISSON 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
<b>Lycée Gustave Eiffel</b>	9 allée Jean de Florette	Joëlle DUPUY

	95120 ERMONT	
<b>Lycée Polyvalent Jean Monnet</b>	Rue Jean Monnet 95131 FRANCONVILLE	Etienne LE BÉCHEC
<b>Collège Bel Air</b>	Ruelle du Moulin 95131 FRANCONVILLE	Xavier DUBOURG
<b>Collège Epine Guyon</b>	Rue des 11 Arpents 95131 FRANCONVILLE	Patrick BOULLÉ
<b>Collège Jean-François Clervoy</b>	8 Avenue des Marais 95131 FRANCONVILLE	Françoise GONZALEZ
<b>Lycée enseignement général et technologique Montesquieu</b>	165 Rue Emile Zola 95220 HERBLAY	Nathalie JOLLY
<b>Collège Jean Vilar</b>	74 Rue de Conflans 95220 HERBLAY	Philippe BARAT
<b>Collège Isabelle Autissier</b>	1 Rue Jacques Tati 95220 HERBLAY	Dominique ROUSSEL
<b>Collège Georges Duhamel</b>	4 Place Roger Sarotin 95220 HERBLAY	Nathalie JOLLY
<b>Collège Marcel PAGNOL</b>	1 rue André GUILLAUMIE 95130 LE PLESSIS BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL
<b>Collège Camille Claudel</b>	Rue de la Verneuil 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Stéphane LARTIGUE
<b>Collège Louis Aragon</b>	1 Place Eugène Delacroix 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Stéphane LARTIGUE
<b>Collège Le Petit Bois</b>	Rue Juliette Monnier	Marie-Françoise JOLLY

	95480 PIERRELAYE	
<b>Collège Wanda LANDOWSKA</b>	8 avenue des Diablotins 95320 SAINT LEU LA FORET	Jane TIZON
<b>Collège Jean Moulin</b>	84 Rue du Poirier Baron 95110 SANNOIS	Daniel PORTIER
<b>Etablissement régional d'enseignement adapté La Tour du Mail</b>	70 Allée de Cormeilles 95110 SANNOIS	Frédéric PURGAL
<b>Collège Voltaire</b>	21 Rue Voltaire 95110 SANNOIS	Daniel PORTIER
<b>Lycée enseignement général et technologique Jacques Prévert</b>	23 Chemin Vert de Boissy 95150 TAVERNY	Laetitia BOISSEAU-STAL
<b>Lycée Polyvalent Louis Jouvet</b>	26 Rue de Saint Prix 95150 TAVERNY	Paul MAUGIS
<b>Collège le Carré Sainte Honorine</b>	Rue des écoles 95150 TAVERNY	Vannina PRÉVOT
<b>Collège Georges Brassens</b>	10 Rue Jeanne Planche 95150 TAVERNY	Nicolas KOWBASIUK

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à la majorité (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), modifie la liste des représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein des conseils d'administration des établissements publics d'enseignement du territoire intercommunal, conformément au tableau ci-dessus.

## 6. Modification de la composition du comité des usagers des réseaux de chaleur de la CA Val Parisis

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CA Val Parisis a intégré la compétence réseau de chaleur conformément à la modification des statuts approuvée par délibération du Conseil communautaire le 27 juin 2022.

Dans ce cadre, la CA Val Parisis a créé un comité des usagers des réseaux de chaleur par délibération du Conseil communautaire du 5 décembre 2022. Ce comité a pour vocation de

renforcer la transparence de la gestion du service public auprès des usagers des réseaux de chaleur public du territoire. Il se réunit au minimum une fois par an pour la présentation des conditions techniques, économiques et financières de service rendu aux usagers. Le comité peut également être réuni à titre consultatif dans le cadre de toute décision qui pourrait entraîner des conséquences sur les conditions du service public.

Le comité de usagers est présidé par le Président de la CA Val Parisis ou son représentant. Il est composé d'un représentant élu et d'un représentant des usagers par commune concernée par un réseau de chaleur.

A la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition du comité des usagers des réseaux de chaleur. Frédéric PURGAL est désigné en qualité de membre suppléant en lieu et place de Nicolas FLAMENT :

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DES RESEAUX DE CHALEUR COMMUNAUTAIRES			
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	REPRESENTANTS D'ASSOCIATION TITULAIRES
ERMONT	Benoit BLANCHARD	Gilles LAROZE	François COUTTAUSSE
FRANCONVILLE	Dominique ASARO	Xavier MELKI	Patrice GUINARD
SANNOIS	Daniel PORTIER	Nicolas FLAMENT Frédéric PURGAL	Michel OUSTRIC
TAVERNY	Carole FAIDHERBE	Gilles GASSENBACH	Susana DE MAGALHAES

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), **modifie** la modification de la composition du comité des usagers des réseaux de chaleur communautaires conformément au tableau ci-dessus.

## **7. Modification de représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien –les –bains (SIARE)**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique qu'à la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). François FABRE est désigné en qualité de membre suppléant en lieu et place de Nicolas FLAMENT.

SIARE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Nicolas MANAC'H	Alain PERRIN
	Régis BRASSEUR	Françoise NORDMANN
BESSANCOURT	William MOSSE	Didier LECLERCQ
	Estelle CABARET	Florence MARGUET
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Nicolas CHEMTOB
	Bernard LE DUS	Francis LOUVRADOUX
ERMONT	Benoît BLANCHARD	Joëlle DUPUY
	Didier LEDEUR	Joël NACCACHE

FRANCONVILLE	Nadine SENSE	Franck GAILLARD
	Michelle SCHIDERER	Xavier DUBOURG
FREPILLON <i>pour la Gémapi</i>	Sébastien HUART	Thomas DAVENNE
	Patricia ZEISS	Camil AMRAT
LE PLESSIS-BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Xavier GUÉRY
	Patrick RACINE	Christèle NESPOULOUS
MONTIGNY-LES- CORMEILLES	Jacqueline HUCHIN	Cyril JOLY
	Casimir PIERROT	Annie TOUSSAINT
PIERRELAYE <i>pour la Gémapi</i>	Dominique MORIN	Claude CAUET
	Christophe CONNAN	Fabien CUVILLIER
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Sandra BILLET
	Julien MAESTRONI	Loïc DROUIN
SANNOIS	Laurence TROUZIER EVÈQUE	Jean-Claude PERRET
	Claude WILLIOT	<b>Nicolas FLAMENT</b> <b>François FABRE</b>
TAVERNY	Elie SANTI	Philippe ARÈS
	Carole FAIDHERBE	Michel LELOUP

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **à la majorité** (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), **modifie** la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au SIARE, conformément au tableau ci-dessus.

#### **8. Modification de représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Emeraude**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, annonce qu'à la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis au sein du Syndicat Emeraude, Sylvie QUEYRAT est désignée en qualité de membre titulaire en lieu et place de Gabriel BOULIGNAC et Laurence TROUZIER-EVÈQUE est désignée en qualité de membre suppléante en lieu et place de Sylvie QUEYRAT.

SYNDICAT EMERAUDE		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
EAUBONNE	Quentin DUFOUR	Bernard LE DUS
	Francis LOUVRADOUX	Marie-José BEAULANDE
ERMONT	Xavier HAQUIN	Gilles LAROZE

	Benoît BLANCHARD	Etienne RAVIER
FRANCONVILLE-LA-GARENNE	Marie-Christine CAVECCHI	Henri FERNANDEZ
	Nadine SENSE	Françoise GONZALEZ
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Hafid IABASSEN	Sébastien CELERIN
	Stéphane LARTIGUE	Miloud GOUAL
LE PLESSIS-BOUCHARD	Gérard LAMBERT-MOTTE	Patrick RACINE
	Marie-Pierre JÉZÉQUEL	Mylène DERCY
SANNOIS	François FABRE	Maxime BOISCO
	<b>Gabriel BOULIGNAC</b> <b>Sylvie QUEYRAT</b>	<b>Sylvie QUEYRAT Laurence TROUZIER-EVEQUE</b>

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), modifie la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au Syndicat Emeraude, conformément au tableau ci-dessus.

#### **9. Modification d'un représentant de la CA Val Parisis au sein du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise – CEEVO**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, rappelle que le Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise accueille, conseille et soutient les entreprises.

A la demande de la commune de Sannois, il convient de modifier la composition du Comité d'Expansion Économique du Val-d'Oise (CEEVO), Jean-Claude PERRET est désigné en qualité de membre suppléant en lieu et place de Nicolas FLAMENT.

COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU VAL D'OISE – CEEVO.		
COMMUNE	FONCTION	MEMBRES PROPOSES
FRANCONVILLE	TITULAIRE	Etienette LE BECHEC
SANNOIS	SUPPLEANT	<b>Nicolas FLAMENT</b> <b>Jean-Claude PERRET</b>

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire à la majorité (3 Abstentions : Célia JACQUET LEGER, Laurent GORZA et Nicolas PONCHEL), modifie un représentant de la CA Val Parisis au sein du Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO) dont le siège est situé à l'Hôtel du Département au 2, avenue du Parc à Cergy-Pontoise (95032 – cedex), conformément au tableau ci-dessus.

#### **10. Présentation de l'index égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, énonce que si le statut de la fonction publique tend à protéger les agents face aux inégalités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pourtant pas garantie. En effet, certains freins à l'égalité persistent parfois et peuvent concerner

differents domaines comme la rémunération, l'accès aux postes à responsabilité, l'avancement et le déroulement de carrière ou encore la mixité des métiers.

Aussi, le législateur intervient régulièrement pour proposer des mesures correctives et / ou incitatives.

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a prévu dans son article 9, la publication annuelle d'indicateurs pour les communes et EPCI de plus de 40 000 habitants gérant au moins 50 agents afin d'encourager la suppression des écarts de rémunération entre hommes et femmes.

Les décrets d'application publiés le 13 juillet 2024 définissent quatre indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'un index synthétique sur 100.

Les indicateurs sont calculés sur l'année N-1 et pondérés de la manière suivante :

- L'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires, au sein de filières et catégories hiérarchiques équivalentes, noté sur 50 points,
- L'écart global de rémunération pour les contractuels recrutés sur emploi permanent, noté sur 15 points,
- L'écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes, noté sur 25 points,
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations, noté sur 10 points.

Le décret prévoit des tableaux de conversion entre les formules de calcul et le barème en points.

Les résultats doivent dorénavant être publiés au plus tard le 30 septembre de chaque année, sur le site internet après information du CST et du Conseil Communautaire

En cas de non publication, une pénalité de 25 000 euros est appliquée aux collectivités de 40 000 à 80 000 habitants.

La CA Val Parisis obtient le score de 90/100 pour l'année 2024, décomposé ainsi :

- 65 / 70 pour l'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes,
- 15 / 15 pour l'écart global de rémunération pour les contractuels recrutés sur emploi permanent,
- 10 / 15 pour le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

L'indicateur 3 - écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes - n'est pas calculable car le texte prévoit un seuil de 20 nominations (10 femmes et 10 hommes) or la collectivité n'avait que 10 hommes promouvables.

L'index étant calculé à partir de 3 indicateurs uniquement, le texte prévoit une pondération différente telle qu'indiquée ci-dessus.

Les résultats doivent être transmis au Préfet au plus tard le 15 octobre.

Si l'index est inférieur à 75/100, la collectivité doit publier un plan d'action sur son site internet au plus tard le 15 novembre. Si ce score n'est pas atteint pour la 4e année consécutive, elle doit transmettre un rapport motivé au préfet qui déterminera une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale. Une grille progressive est définie dans le décret : plus le score est bas, plus la pénalité monte (le préfet peut moduler la pénalité en fonction des actions déjà mises en œuvre).

Le comité social territorial du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire **prend acte** des points obtenus par la collectivité aux indicateurs et de son index pour l'année 2024.

## **11. Budget principal : Décision Modificative n°2**

Xavier MELKI, rapporteur, présente la décision modificative N°2 du budget principal comme suit :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant	Observation
014	Atténuations de produits	7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	735	159 000,00 €	GEMAPI : Dégrèvements accordés par les services de l'Etat à des contribuables. Equilibré avec la baisse du montant versé aux syndicats et la baisse des dépenses d'investissement.
65	Autres charges de gestion courante	6541	Pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non-valeur	01	6 000,00 €	Ajustement au vu de la liste des admissions en non-valeur présentée par le Trésor public.
65	Autres charges de gestion courante	6542	Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes	01	40 000,00 €	Ajustement au vu des dossiers d'extinctions de créances transmis par le Trésor public.
65	Autres charges de gestion courante	657358	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - groupements de collectivités - autres groupements	735	- 43 365,00 €	GEMAPI : Ajustement du montant versé aux syndicats
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	01	- 161 635,00 €	Ajustement de l'auto-financement.
<b>Total</b>					<b>- €</b>	

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant	Observation
13	Subventions d'investissement	13241	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - communes membres du GFP	020	43 722,54 €	Régularisation sur titre émis en 2019.
21	Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements	735	-115 635,00 €	GEMAPI : Ajustement du montant des travaux prévus.
<b>Total</b>					<b>-71 912,46 €</b>	

#### **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant	Observation
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	01	89 722,54 €	Ajustement de l'emprunt d'équilibre.
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	01	- 161 635,00 €	Ajustement de l'auto-financement.
<b>Total</b>					<b>-71 912,46</b>	

La commission finances du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité, adopte** la décision modificative n°2 du Budget Principal comme indiquée ci-dessus.

## **12. Budget annexe Immobiliers entreprises : Décision modificative N°1**

**Xavier MELKI**, rapporteur, présente la décision modificative N°1 du budget annexe Immobiliers entreprises comme suit :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Montant	Observation
012	Charges de personnel et frais assimilés	6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 000,00 €	Un ajustement des frais de personnel est nécessaire sur le budget annexe Immobilier d'entreprises.
			Total	5 000,00 €	

#### **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Montant	Observation
75	Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	5 000,00 €	Augmentation des revenus locatifs au vu du taux d'occupation des locaux.
			Total	5 000,00 €	

La commission finances du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du Budget annexe Immobiliers entreprises comme indiquée ci-dessus.

## **13. Attributions de compensation définitives 2025**

**Xavier MELKI**, rapporteur, annonce qu'en l'absence de transfert de compétence sur l'année 2025, les attributions de compensation (AC) définitives 2025 sont inchangées par rapport à celles de 2024.

Les attributions de compensation définitives 2025 se présentent comme suit :

	Attributions de compensation définitives 2024	Attributions de compensation prévisionnelles 2025	Attributions de compensation définitives 2025
<b>Beauchamp</b>	5 453 624 €	5 453 624 €	5 453 624 €
<b>Bessancourt</b>	625 171 €	625 171 €	625 171 €
<b>Cormeilles-en-Parisis</b>	2 184 261 €	2 184 261 €	2 184 261 €
<b>Eaubonne</b>	780 566 €	780 566 €	780 566 €
<b>Ermont</b>	1 213 291 €	1 213 291 €	1 213 291 €
<b>Franconville</b>	5 632 751 €	5 632 751 €	5 632 751 €
<b>Frépillon</b>	120 950 €	120 950 €	120 950 €
<b>Herblay-sur-Seine</b>	6 225 539 €	6 225 539 €	6 225 539 €
<b>La Frette-sur-Seine</b>	26 920 €	26 920 €	26 920 €
<b>Montigny-Lès-Cormeilles</b>	1 482 490 €	1 482 490 €	1 482 490 €
<b>Pierrelaye</b>	2 755 092 €	2 755 092 €	2 755 092 €
<b>Plessis-Bouchard</b>	941 524 €	941 524 €	941 524 €
<b>Saint-Leu-La-Forêt</b>	607 551 €	607 551 €	607 551 €
<b>Sannois</b>	3 344 354 €	3 344 354 €	3 344 354 €
<b>Taverny</b>	5 701 070 €	5 701 070 €	5 701 070 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 095 154 €</b>	<b>37 095 154 €</b>	<b>37 095 154 €</b>

La commission finances du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable.  
Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les attributions de compensation définitives pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessus.

#### **14. Convention relative à la facturation et l'encaissement des redevances d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP)**

**Xavier MELKI**, rapporteur, explique que la configuration du territoire implique qu'une partie des effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine est traitée par la station d'épuration de Neuville sur Oise dont la gestion est assurée par le SIARP.

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 est venu transformer le dispositif des redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025. Cette réforme conduit notamment à la suppression de la prime pour performance épuratoire et des actuelles redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte perçues sur la facture d'eau, et à la création de trois nouvelles redevances :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable,
- Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif qui concerne le Syndicat.

Il convient de conclure une convention, afin que la CA Val Parisis puisse procéder au versement de ces redevances, relative à la zone en question sur la commune d'Herblay-sur-Seine, auprès du SIARP.

La commission finances du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable.  
Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention de versement relative à la facturation et l'encaissement des redevances d'assainissement au Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP),
- **Autorise** le Président à signer ladite Convention avec le SIARP dont le siège social est établi au 9, rue Pierre Curie à Pontoise (95300).

#### **15. Constitution de provisions sur le Budget principal 2025 de la CA Val Parisis**

**Xavier MELKI**, rapporteur, indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes et les groupements de communes (article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales).

Le régime de provision actuel repose sur une approche réaliste, basée sur les risques réels.

Ainsi, pour l'application du 29° de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants (article R.2321-2 du CGCT) :

- En cas de litige, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimée par la collectivité.
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la collectivité peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

La CA Val Parisis a opté pour le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires pour l'ensemble des budgets (opérations réelles en section de fonctionnement).

Le tableau ci-dessous présente la liste des provisions à constituer, proposées au regard des risques recensés :

Nature de la provision	Objet de la provision	Montant de la provision constituée
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>		
<b>Provisions pour dépréciation</b>		<b>24 647,69 €</b>
- des comptes de tiers .....	Risque d'irrécouvrabilité sur certains comptes de tiers	24 647,69 €
- des comptes de tiers .....	Procédures collectives (liquidations judiciaires, ...)	2 100,00 €
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>		<b>26 747,69 €</b>

La commission finances du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable.  
Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité, constitue** les provisions sur le Budget principal 2025 de la CA Val Parisis conformément au tableau ci-dessus.

#### **16. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Eaubonne dans le cadre du plan vélo communautaire : convention n°4**

**Philippe ROULEAU**, rapporteur, rappelle que par délibération du 9 décembre 2019, la CA Val Parisis a attribué 434 726 € à la commune d'Eaubonne au titre du fond de concours.

La commune d'Eaubonne a sollicité la CA Val Parisis pour la réalisation d'aménagements vélo dans le cadre de sa liaison n°2, ainsi que pour la pose de stationnements vélo et d'une station de réparation.

La Région Île-de-France a été sollicité à hauteur de 38,18 %.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a également été sollicité à hauteur de 15 % dans le cadre du Fonds Val d'Oise Territoires.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Opérations	Montant de l'opération Hors Taxe	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation de la Région	Pourcentage de participation du Département	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours attribué
1 Liaison n°2, stationnement et station de réparation	115 765 €	23,41 %	38,18 %	15 %	23,41 %	27 100 €

Sur la base des critères définis au règlement du fond de concours modifié et du coût estimé du projet, la subvention maximum pouvant être attribuée est de 27 100 € HT.

Le montant de la subvention accordée pourra être révisé au regard de la dépense réelle et sous réserve de l'octroi de la subvention régionale selon les critères définis dans le règlement du fond de concours.

La commission Transports et Mobilités douces du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable. Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Attribue** un fonds de concours de 27 100 € HT à la commune d'Eaubonne,
- **Autorise** le Président à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **17. Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Frette-sur-Seine dans le cadre du plan vélo communautaire : convention n°1**

**Philippe ROULEAU**, rapporteur, rappelle que par délibération du 9 décembre 2019, la CA Val Parisis au titre du fond de concours a attribué 100 000 € à la commune de La Frette-sur-Seine. La ville de La Frette-sur-Seine a sollicité la CA Val Parisis pour la création d'itinéraires cyclables sur le secteur du plateau.

Le plan de financement du projet est donc le suivant :

Opérations	Montant de l'opération Hors Taxe	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours attribué
1 Itinéraires cyclables secteur du plateau	52 534 €	50 %	50 %	26 267 €

Sur la base des critères définis au règlement du fond de concours modifié et du coût estimé du projet, la subvention maximum pouvant être attribuée est de 26 267 € HT.

Le montant de la subvention accordée pourra être révisé au regard de la dépense réelle et sous réserve de l'octroi de la subvention régionale selon les critères définis dans le règlement du fond de concours.

La commission Transports et Mobilités douces du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable. Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Attribue** un fonds de concours de 26 267 € HT à la commune de La Frette-sur-Seine pour la création d'itinéraires cyclables sur le secteur du plateau,
- **Autorise** le Président à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **18. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Leu-la-Forêt dans le cadre du plan vélo communautaire : convention n°1**

**Philippe ROULEAU**, rapporteur, rappelle que par délibération n°2019/145 la CA Val Parisis au titre du fond de concours a attribué 274 581 € à la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

La ville de Saint-Leu-la-Forêt a sollicité la CAVP pour la réalisation d'une coulée verte multifonctionnelle au niveau de la 5ème Avenue.

La Région Ile-de-France a été sollicité à hauteur de 42,37 % dans le cadre de son Plan Vert

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a également été sollicité à hauteur de 22,5 % dans le cadre du Fonds Val d'Oise Territoires sur les thèmes « Nature » et « Vélo ».

Le plan de financement du projet est donc le suivant :

	<b>Opérations</b>	<b>Montant de l'opération Hors Taxe</b>	<b>Pourcentage de participation de la ville hors subvention</b>	<b>Pourcentage de participation de la Région</b>	<b>Pourcentage de participation du Département</b>	<b>Pourcentage de participation de la CAVP</b>	<b>Montant du fonds de concours attribué</b>
1	Création d'une coulée verte	989 914,66 €	20%	42,37%	22,5%	15,14%	149 901,36 €

Sur la base des critères définis au règlement du fond de concours modifié et du coût estimé du projet, la subvention maximum pouvant être attribuée est de 149 901,36 € HT.

Le montant de la subvention accordée pourra être révisé au regard de la dépense réelle et sous réserve de l'octroi de la subvention régionale selon les critères définis dans le règlement du fond de concours.

La commission Transports et Mobilités douces du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable. Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Attribue** un fonds de concours de 149 901,36 € HT à la commune de Saint-Leu-la-Forêt pour la réalisation d'une coulée verte,
- **Autorise** le Président à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **19. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz**

**Philippe ROULEAU**, rapporteur, rappelle que par délibération du 9 avril 2025, la commune de Longpont-sur-Orge a transféré au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Le Comité d'administration du SIGEIF a, par délibération du 7 juillet 2025, autorisé l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91).

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, cette délibération a été notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion.

Par délibération du 27 juin 2022, la CA du Val Parisis a adhéré au SIGEIF. Elle dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur cette adhésion.

La commission Transports et Mobilités douces du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable. Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité, émet un avis favorable** à l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

## **20. Pôle agricole de proximité : fixation du barème d'indemnisation des exploitants agricoles pour les sondages réalisés lors des campagnes d'investigation agropédologiques et études de pollution**

**Jean-Christophe POULET**, rapporteur, énonce qu'afin de garantir la faisabilité d'un projet agricole écologiquement vertueux, il est nécessaire de démontrer le potentiel agronomique et biologique des parcelles concernées ainsi que d'écartier tout risque sanitaire en évaluant la présence de contaminants dans la perspective d'un usage agricole des lieux au long cours voire la fréquentation des lieux par des publics particulièrement sensibles (écoliers...).

L'enjeu immédiat, est la conduite très prochaine d'investigations agropédologiques qui concernent l'îlot Ecourades à Taverny. Toutefois, le projet de pôle agricole de proximité est un projet de long terme qui nécessitera probablement d'autres campagnes de ce type.

Il est proposé de mettre en place un barème permettant d'indemniser les exploitants concernés par ces investigations.

La Chambre d'agriculture d'Ile-de-France assure un rôle d'interface entre les maîtrises d'ouvrage et les agriculteurs pour favoriser les accords amiabls.

A cette fin, celle-ci fournit l'application de barèmes d'indemnisation pour ce qui concerne les dégâts causés aux récoltes et aux sols par les forages et fouilles. Publiés par la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France, les barèmes en vigueur notamment pour la réalisation de sondages géotechniques, conduisent à fixer le montant du dédommagement versé aux exploitants agricoles.

En vue de conclure les accords nécessaires avec les exploitants pour mener les campagnes d'investigation sur la qualité des sols et les risques de pollution, il est proposé d'adopter le barème proposé aux maîtres d'ouvrage par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France portant sur l'indemnisation des sondages. Ce barème est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il sera

révisable chaque année à son initiative et applicable aux exploitants agricoles concernés sans qu'il soit nécessaire de redélibérer.

La commission aménagement, environnement et tourisme du 15 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'indemnisation des exploitants agricoles en cas de préjudices consécutifs à la réalisation de sondages divers de sols pour les besoins d'études menées par la CA Val Parisis,
- **Fixe** le barème d'indemnisation des sondages incluant la perte de récolte éventuelle, mis en place par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France applicable du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025 et révisable chaque année à son initiative,
- **Autorise** le Président à signer les actes relatifs à l'indemnisation des exploitants agricoles.

## **21. Convention pour l'organisation des championnats de France de natation et fixation des tarifs de la billetterie**

**Pascal SEIGNÉ**, rapporteur, annonce que la Fédération Française de Natation (FFN) a choisi d'attribuer l'organisation des prochains Championnats de France de Natation Élite 25 mètres à la CA Val Parisis.

Organisée en partenariat avec la Fédération Française de Natation et la Ligue Ile-de-France (LIF), cette compétition réunira les meilleures nageuses et nageurs de l'Hexagone.

La 30<sup>ème</sup> édition des Championnats de France en petit bassin se tiendra du 23 au 26 octobre 2025 à l'Aquaval-Centre aquatique Alice Milliat.

Ce rendez-vous national majeur réunira plus de 400 nageurs issus des clubs de toute la France, dont les meilleurs espoirs et membres des équipes nationales.

L'événement sera qualificatif pour les prochains Championnats d'Europe de 25 mètres.

L'organisation de cette repose sur un partenariat étroit avec la CA Val Parisis, les acteurs locaux et le mouvement sportif.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la FFN et la LIF relative aux modalités d'organisation de cet événement et de fixer les tarifs de la billetterie comme suit :

### **ENTRÉE INDIVIDUELLE / SÉRIES MATIN**

*Gratuit jusqu'à -6 ans*

Catégorie 1 : 11 €

Catégorie 2 : 9 €

### **ENTRÉE INDIVIDUELLE / FINALES APRÈS-MIDI**

*Gratuit jusqu'à -6 ans*

Catégorie 1 : 24 €

Catégorie 2 : 17 €

### **ENTRÉE INDIVIDUELLE / JOURNÉE**

*Gratuit jusqu'à -6 ans*

Catégorie 1 : 31 €

Catégorie 2 : 23 €

## ENTRÉE INDIVIDUELLE / PASS 4 JOURS

*Gratuit jusqu'à -6 ans*

Catégorie 1 : 111 €

Catégorie 2 : 81 €

## RÉDUCTION PSH / PMR ET ACCOMPAGNANTS

-50%

## RÉDUCTION LICENCIES FFN

-10%

## VIP / FINALE UNIQUEMENT

61 €

La commission culture et sport du 15 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention tripartite d'organisation des Championnats de France Elite 2025 en petit bassin, à conclure avec la Fédération Française de Natation, sise 104 rue Martre à CLICHY (92110) et la Ligue Île-de-France de Natation, sise 163 Boulevard Mortier à Paris (75020),
- **Fixe** les tarifs de la billetterie tels qu'indiqués ci-dessus,
- **Précise** que la convention tripartite répartit les engagements de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de l'événement et prévoit notamment les éléments suivants :
  - o La convention est conclue à compter de sa signature par l'ensemble des parties jusqu'à l'issue de l'accomplissement par les parties de l'ensemble de leurs obligations et au plus tard 30 jours après la réalisation de l'Évènement,
  - o La CA Val Parisis met à disposition de la FFN et de la LIF son centre Aquaval – centre aquatique Alice Milliat du 23 au 26 octobre 2025 à titre gracieux,
  - o Les droits d'organisation de l'événement sont fixés à 40 000 € et sont répartis à part égale entre la CA Val Parisis et la LIF,
  - o La billetterie sera tenue par la FFN qui reversera les recettes à la CA Val Parisis. Le tarif pour chaque entrée payante inclue 1 € de frais de commission supplémentaire.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention tripartite d'organisation des Championnats de France Elite 2025 en petit bassin avec la Fédération Française de Natation, sise 104 rue Martre à CLICHY (92110) et la Ligue Ile-de-France de Natation, sise 163 Boulevard Mortier à Paris (75020).

## **22. Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quai de Seine à La Frette-sur-Seine**

**Sandra BILLET**, rapporteur, rappelle que la CA Val Parisis et la commune de La-Frette-sur-Seine ont conclu le 16 avril 2024 une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quai de Seine à La-Frette-sur-Seine, approuvée par le Conseil communautaire le 2 avril 2024.

Cette opération comprend des travaux d'assainissement relevant de la compétence de l'agglomération et des travaux de voirie relevant de la compétence de la commune.

Chaque collectivité finance les travaux relevant de sa compétence. Afin d'optimiser les coûts et le calendrier des travaux, il est apparu opportun de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations à la CA Val Parisis.

Au cours de l'opération, la commune de La-Frette-sur Seine a obtenu une subvention de la Région Ile-de-France pour le financement d'une partie des travaux. Le périmètre de cette

subvention couvrant des travaux relevant de la compétence de l'agglomération, il apparaît nécessaire de modifier la convention afin de permettre à la commune de reverser la part de la subvention correspondante.

La commission Travaux et assainissement du 10 septembre 2025 a émis un avis favorable.  
Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quai de Seine à La Frette-sur-Seine, sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de la commune approuvant le contenu de celle-ci,
- **Autorise** le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

### **23. Approbation des résolutions prises par la Conférence de l'Entente Axe Seine**

**Philippe AUDEBERT**, rapporteur, informe que la Conférence de l'Entente « Axe Seine » s'est réunie à Rouen, le 11 juin dernier, pour approuver 4 résolutions qui ne peuvent devenir exécutoires que si l'ensemble des adhérents les approuve par délibération de leur organe délibérant.

Il est proposé d'approuver les 4 résolutions suivantes :

- La résolution n° 1 prévoit de renforcer l'équilibre géographique et la représentativité au sein de l'Entente Axe Seine et d'élargir la dynamique partenariale. Il est proposé de modifier les articles 2, 3 et 5.2 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine en vue de créer deux nouvelles vice-présidences confiées à des membres non fondateurs. Il est prévu également d'inscrire un statut de « partenaire associé » pouvant participer aux travaux sans voie délibérative. Les régions, départements et autres établissements publics de coopération sont concernés par cette disposition.
- La résolution n° 2 porte sur l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président et du 3<sup>ème</sup> Vice-président. Lors de la Conférence de l'Entente Axe Seine, le 11 juin dernier, Mme Virginie LUTROT, Présidente de la CA Caux Seine agglo et Maire de la commune de Port-Jérôme-sur-Seine a été élue 2<sup>ème</sup> Vice-présidente. M. Philippe AUDEBERT, 13<sup>ème</sup> Vice-président de la CA Val Parisis et Maire de la commune de La Frette-sur-Seine a été élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président.
- La résolution n°3 prévoit l'adoption d'une Charte de gouvernance visant à établir un projet de territoire à l'échelle de l'ensemble de l'Axe Seine et se définissant autour de cinq thématiques prioritaires et d'intérêt commun à la ville de Paris et à l'ensemble des EPCI, à savoir :
  - La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations),
  - L'énergie,
  - La logistique, le développement économique et les questions foncières,
  - La culture et le tourisme : déployer la stratégie touristique « Destination Seine », créer des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables, étendre les événements culturels sur l'ensemble du territoire, valoriser les panoramas et les œuvres d'art,
  - L'agriculture.
- La résolution n°4 porte sur la présence de l'Entente Axe Seine au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui aura lieu du 9 au 11 décembre 2025 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles. C'est un événement annuel majeur qui regroupe l'ensemble des professionnels clés du secteur de l'immobilier. Cette résolution a acté la participation, sous pavillon commun mutualisé, des quatre membres fondateurs de l'Entente (Paris,

Métropole du Grand Paris, Rouen Normandie Invest, Le Havre Seine Développement), avec l'association d'Haropa Port et des EPCI de Caux Seine Agglo, Seine Eure et Grand Paris Seine et Oise. Le stand sera également ouvert aux autres EPCI membres de l'Entente.

Ces 4 résolutions ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance du 11 juin 2025 de la Conférence de l'Entente Axe Seine.

La commission aménagement, environnement et tourisme du 15 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 23 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** les quatre résolutions actées par la Conférence de l'Entente Axe Seine le 11 juin 2025, telles qu'énumérées ci-dessus,
- **Précise** que ces nouvelles résolutions ne donnent pas lieu à un engagement financier de la CA Val Parisis.

#### **24. Informations – Délibérations du Bureau communautaire**

Le Conseil communautaire **prend acte** de la liste des délibérations qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- **BC-2025-23 du 23 septembre 2025** : Approbation du Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 10 juin 2025.
- **BC-2025-24 du 23 septembre 2025** : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion.
- **BC-2025-25 du 23 septembre 2025** : Constatation d'extinction de créance sur le budget principal suite à une procédure collective de liquidation judiciaire.
- **BC-2025-26 du 23 septembre 2025** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les années 2019 à 2022 sur le budget principal
- **BC-2025-27 du 23 septembre 2025** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les années 2018 à 2020 sur le budget annexe Assainissement.
- **BC-2025-28 du 23 septembre 2025** : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour l'année 2016 sur le budget annexe de la ZAC des Epineaux.
- **BC-2025-29 du 23 septembre 2025** : Avenant n°1 à la convention de mise en commun d'agents de la police municipale mutualisée.
- **BC-2025-30 du 23 septembre 2025** : Marché de fourniture de gilets pare-balles, de l'habillement et de petits équipements des policiers municipaux des brigades mutualisées et des agents du centre de supervision urbain.
- **BC-2025-31 du 23 septembre 2025** : Marché acquisition, maintenance et fourniture de consommables du système de gestion RFID pour le réseau de lecture publique.
- **BC-2025-32 du 23 septembre 2025** : Marché de prestations de lutte contre les graffitis, tags et affichages sauvages.
- **BC-2025-33 du 23 septembre 2025** : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'engagement de procédure de création et extension de réseaux de chaleur.
- **BC-2025-34 du 23 septembre 2025** : Convention de mise à disposition de service pour la recherche et la constitution de dossiers de demandes de subventions.
- **BC-2025-35 du 23 septembre 2025** : Convention de mise à disposition de service observatoire fiscal.

- **BC-2025-36 du 23 septembre 2025** : Convention d'adhésion de la CA Val Parisis à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique.
- **BC-2025-37 du 23 septembre 2025** : Adhésion groupée à la centrale d'achat du numérique et des télécoms.
- **BC-2025-38 du 23 septembre 2025** : Créations de poste et modification du tableau des effectifs.

## **25. Informations – Décisions du Président**

Le Conseil communautaire **prend acte** de la liste des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	Numéro	Objet
02/04/2026	d/3.3.1/2025/146	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS A L'ARMEMENT EN UNION DE COLLECTIVITES ENTRE LA CA VAL PARISIS ET LA COMMUNE D'ARGENTEUIL
03/04/2025	d/7.5/2025/147	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE VERTE SE SITUANT SUR LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORET ET LE PLESSIS-BOUCHARD
03/04/2025	d/8.1.1/2025/148	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES CONFIDENTIELLES AUPRES DU CABINET MERLIN
04/04/2025	d/8.9/2025/149	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ROCKING TIME POUR UNE CONFÉRENCE MUSICALE « PLATINES ET CAFÉINES MUSIQUES DU CAMBODGE » PAR MICHAËL AVIGNON À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEOVOIX (EAUBONNE)
07/04/2025	d/1.1/2025/150	ATTRIBUTION DU MARCHE DE GAINAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
08/04/2025	d/1.1/2025/151	RESILIATION DU MARCHE DE REALISATION D'ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LES DISPOSITIFS INTERBAILLEURS RENFORCANT LA SECURITE ET LA TRANQUILITE DES RESIDENTS
05/03/2025	d/8.9/2025/152	AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE BOULIC POUR L'ORGANISATION DE 5 ATELIERS D'ÉCRITURE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
10/04/2025	d/3.5.3/2025/153	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE D'HERBLAY SUR SEINE ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
10/04/2025	d/8.9/2025/154	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE RELATIF A UN CONCERT SUR LES MUSIQUES POPULAIRES DU XXE SIECLE A LA MEDIATHQUE DE SAINT LEU LA FORET
12/04/2025	d/8.9/2025/155	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ARTS SAINT LOUPIENS » POUR UNE EXPOSITION ARTISTIQUE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
14/04/2025	d/1.1/2025/156	DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE 2025-18 RELATIVE A LA TENUE D'UN SEMINAIRE
15/04/2025	d/7.5/2025/157	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ÉLECTRIQUE EN 2024
15/04/2025	d/8.9/2025/158	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE CORMEILLES (EMC) POUR UN CONCERT JOUE PAR LES ELEVES A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
15/04/2025	d/3.5.3/2025/159	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MONiteur EN MANIEMENT DES ARMES POUR LES ENTRAINEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE
16/04/2025	d/7.5/2025/160	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ÉLECTRIQUES EN 2025
17/04/2025	d/7.5/2025/161	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DES MALLETS A TAVERNY
17/04/2025	d/7.5/2025/162	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCES EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER A SANNOIS
18/04/2025	d/8.9/2025/163	CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR UNE ANIMATION JEUX VIDÉO DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION DÉNOMMÉE « FESTIVAL CULTURE MANGA » - MEDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE

23/04/2025	d/3.3.1/2025/164	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / IROKAI
23/04/2025	d/7.5/2025/165	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR GAINAGE SUR 3 TRONCONS ET PAR LE REMPLACEMENT DE 45ML DE COLLECTEUR EN METHODE TRADITIONNELLE SITUÉS RUE DE L'HOSTELLERIE A FRANCONVILLE-LA-GARENNE
24/04/2025	d/8.9/2025/166	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ZONE 52 ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
10/09/2025	d/8.9/2025/167	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES RÊVES LUCIDES POUR UN SPECTACLE PAR JULIA ALIMASI À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEOIX (EAUBONNE)
28/04/2025	d/7.5/2025/168	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
23/04/2025	d/7.5/2025/169	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCES EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER A SANNOIS
30/04/2025	d/1.1/2025/170	ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°3 DU MARCHE A2021-02
12/05/2025	d/7.5/2025/171	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA RENOVATION DU POLE GARE DE PIERRELAYE
06/05/2025	d/7.5/2025/172	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMENAGEMENTS CYCLABLES LORS DE LA RENOVATION DU POLE GARE DE PIERRELAYE
06/05/2025	d/3.5.3/2025/173	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE TAVERNY
07/05/2025	d/8.9/2025/174	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LUDOTHÈQUE DE MONTIGNY POUR UNE SESSION DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
18/06/2025	d/7.5/2025/175	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE CLAUDE SOMMER A BEAUCHAMP.
07/05/2025	d/8.9/2025/176	CONTRAT DE CESSION AVEC TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE PETITE ENFANCE « TRAIN TORTUE » À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
07/05/2025	d/3.1/2025/177	ACQUISITION DU PARKING SIS 117 AVENUE DE LA LIBERATION A PIERRELAYE (PARCELLES AV 243P ET AV 244)
07/05/2025	d/7.5/2025/178	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCES EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER A SANNOIS
07/05/2025	d/7.5/2025/179	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
07/05/2025	d/7.5/2025/180	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE D'EAUBONNE
07/05/2025	d/7.5/2025/181	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE D'ERMONT
07/05/2025	d/7.5/2025/182	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT-LEU-LA-FORET
10/07/2025	d/3.5.3/2025/183	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE – ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE TAVERNY
12/05/2025	d/3.5.3/2025/184	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE RESTAURATION TYPE RAPIDE SUR L'AIRE « LES TREMBLEAUX » A CORMEILLES-EN-PARISIS-ANTONY VALLEZ
12/05/2025	d/7.5/2025/185	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA RENOVATION DU POLE GARE DE SANNOIS
12/05/2025	d/3.5.3/2025/186	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX ET MATERIELS AVEC LA COMMUNE DE TAVERNY
13/05/2025	d/8.7/2025/187	SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA SNCF POUR LA CREATION D'UN ARRET DE BUS EN GARE DE SAINT LEU LA FORET

13/05/2025	d/3.5.3/2025/188	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE MME COUEGNAT ANAÏS
13/05/2025	d/8.9/2025/189	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION A VOS JEUX !! ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU
13/05/2025	d/8.9/2025/190	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'AUTRICE SANDRINE KAO POUR UN ATELIER BANDE DESSINÉE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU
14/05/2025	d/3.5.3/2025/191	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS AU SEIN DES PISCINES DU RESEAU DE LA CAVP
14/05/2025	d/8.9/2025/192	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES RELATIF A UN ATELIER STOP-MOTION A LA MEDIATHQUE DE SAINT LEU LA FORET
14/05/2025	d/8.9/2025/193	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME FAY SAMBOU, AUTEURE AUTO-EDITEE CORMEILLAISE, POUR UNE LECTURE DE SES ALBUMS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
14/05/2025	d/7.5/2025/194	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER RUE DE LA PAIX A SAINT-LEU LA FORET
19/05/2025	d/3.5.3/2025/195	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR GAETAN LEO, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/196	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR GEOFFREY BELKOFF, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/197	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR MARTIAL PETIT, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/198	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MADAME SANDRINE MORILLON, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/199	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR RENAUD NERI, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/200	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR JULIEN MENELLE, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/201	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR THEO BROULOU-VERDY, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/8.9/2025/202	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'HÔPITAL DE JOUR DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
20/05/2025	d/3.3.1/2025/203	BAIL DEROGATOIRE / LE VAL NOURRICIER – QUADRA TERRA
20/05/2025	d/3.5.3/2025/204	CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE PARCELLES VOIE VERTE ST LEU PLESSIS (AC15, AC536, AC547, AC268, AC 269)
20/05/2025	d/3.1/2025/205	ACQUISITION BEIN SIS 48 RUE MARCEAU COLIN A MONTIGNY PARCELLE AK39
21/05/2025	d/1.1/2025/206	ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE D'AGGLOMERATION A PIERRELAYE (2025-19)
21/05/2025	d/1.1/2025/207	AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (2023-06)
22/05/2025	d/7.5/2025/208	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LE-FORET POUR LA LIGNE L7
22/05/2025	d/7.5/2025/209	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS EN GARE DE FRANCONVILLE-LE PLESSIS BOUCHARD (NORD) SUR LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA LIGNE L10

22/05/2025	d/7.5/2025/210	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS SUR LA COMMUNE D'EAUBONNE POUR LA LIGNE 38.04
22/05/2025	d/7.5/2025/211	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ARRET DE DESERTE DE POLE SUR LA COMMUNE D'EAUBONNE POUR LES LIGNES L3 ET 95.03 MODIFIEE
23/05/2025	d/8.9/2025/212	CONTRAT DE PRESTATION AVEC JUSTIN CREATIONS POUR UN SPECTACLE LECTURE AU VIOLON À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
23/05/2025	d/3.5.3/2025/213	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS ET LE SDIS95
26/05/2025	d/8.9/2025/214	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE VELTER POUR UNE LECTURE PUBLIQUE DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE « À LA FOLIE » À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
26/05/2025	d/3.5.3/2025/215	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE DU VAL D'OISE
26/05/2025	d/1.1/2025/216	AVENANT N°2 AU MARCHE 2023-27
26/05/2025	d/1.1/2025/217	AVENANT N°3 AU MARCHE 2023-27
26/05/2025	d/3.3.1/2025/218	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / LOGI-K
27/05/2025	d/3.3.1/2025/219	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET LE SERVICE REGIONAL UNSS DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
28/05/2025	d/7.5/2025/220	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DE VAUCELLES A TAVERNY.
03/06/2025	d/7.5/2025/221	DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION N° D/7.5/2025/209 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS EN GARE DE FRANCONVILLE-LE PLESSIS BOUCHARD (NORD) SUR LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA LIGNE L10
03/06/2025	d/8.9/2025/222	CONTRAT DE CESSION AVEC WILBOX RELATIF À TROIS ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
03/06/2025	d/8.9/2025/223	CONTRAT DE CESSION AVEC LA SARL TOHU BOHU RELATIF AU SPECTACLE « LE TRAIN TORTUE » D'ANNE-LISE VOUAUX MASSEL À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
03/06/2025	d/8.9/2025/224	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LE RECIGRAPHE RELATIF AU SPECTACLE « LES ÉMOTIONS DE LOUISON !» DE GUILLAUME ALIX À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
04/06/2025	d/8.7/2025/225	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV VEXIN
4/06/2025	d/3.5.3/2025/226	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-Alice MILLIAT- ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE INTERNATIONAL TRILINGUE DE CERGY
4/06/2025	d/1.1/2025/227	DECISION D'ATTRBIUTION DU MARCHE 2025-17 DE MISSION D'ANALYSE DES RISQUES DE DÉFAILLANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT
05/06/2025	d/3.5.3/2025/228	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE FOODTRUCK – PAE DES EPINAUX - FREPILLON
10/06/2025	d/3.3.1/2025/229	BAIL COMMERCIAL / COMAREL
10/06/2025	d/3.3.1/2025/230	BAIL COMMERCIAL / RAMONAGE 95 - HOTTE CLEAN
11/06/2025	d/2.2.6/2025/231	ACTE SERVITUDE CANALISATION ASSAINISSEMENT PARCELLE AB 1245 SANNOIS
13/06/2025	d/1.1/2025/232	NOTIFICATION DU MARCHE N°2025-11 « MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE, D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DES BESOINS AQUATIQUES DE LA CAVP »
13/06/2025	d/8.9/2025/233	CONTRAT DE PRESTATION AVEC JUSTIN CREATIONS POUR UN SPECTACLE LECTURE AU VIOLON À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/234	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR UN ATELIER BIEN ÊTRE AUTOUR DU DÉSENCOMBREMENT BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)

14/06/2025	d/8.9/2025/235	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR DEUX ATELIERS AUTOUR DE LA SANTÉ MENTALE À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/236	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR UNE PRÉSENTATION LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/237	CONTRAT DE CESSION AVEC M. RENAULD DOMINIQUE RELATIF À UN ATELIER DE CONVERSATION PHILOSOPHIQUE BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS – MONTIGNY LES CORMEILLES
30/06/2025	d/1.1/2025/238	ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TERRITOIRE DU VAL PARISIS
08/07/2025/	d/1.1/2025/239	ATTRIBUTION DU MARCHE 2025-28 D'IMPLANTATION D'UNE CONSIGNE A VELO DE 20 PLACES
20/06/2025	d/3.3.1/2025/240	BAIL COMMERCIAL / FRUITSELECT
21/06/2025	d/8.9/2025/241	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLLECTIF QUATRE AILES POUR UN ATELIER D'INCRUSTATION D'IMAGES EN LIEN AVEC LE SPECTACLE « MILLE SECRETS DE POUSSINS » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/06/2025	d/8.9/2025/242	CONTRAT DE PRESTATION AVEC ATELIERS GEEKS POUR DEUX ATELIERS CREATIFS AVEC LE TEMPS FORT AUTOUR DE CLAUDE PONTI, À LA MÉDIATHÈQUE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/06/2025	d/8.9/2025/243	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION DE TROIS CAFÉS-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS), À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD, À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT))
21/06/2025	d/8.9/2025/244	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AZUR, SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS POUR DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
23/06/2025	d/1.1/2025/245	ATTRIBUTION DU MARCHE DE LOCATION-MAINTENANCE D'UN PARC DE ROBOTS ASPIRATEURS SUBAQUATIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES DE LA CAVP (2025-10)
23/06/2025	d/8.7/2025/246	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV VALMY
23/06/2025	d/8.7/2025/247	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV PICARDIE
23/06/2025	d/8.7/2025/248	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - FRANCILITE VALPARISIS
23/06/2025	d/8.7/2025/249	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - RATP
23/06/2025	d/8.7/2025/250	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - KISIO
23/06/2025	d/1.1/2025/251	ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT 4 DE MODERNISATION ET DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU POLE GARE DE SANNOIS (A2021-02)
24/06/2025	d/7.5/2025/252	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET REHABILITATION DE 14 BRANCHEMENTS SITUÉS RUE DU GENERAL LECLERC A FRANCONVILLE-LA-GARENNE
25/06/2025	d/1.1/2025/253	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE DE PREFIGURATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE A TAVERNY (2025-12)
26/06/2025	d/8.9/2025/254	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE AVEC MIREILLE BONDON-LE BRIS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
27/06/2025	d/7.5.1/2025/255	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU PROJET « ALIMENTATION LOCALE, SANTE ET LIEN SOCIAL », DEPOSE PAR LA CAVP DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2025 DE LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE,
30/06/2025	d/7.5/2025/256	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET REHABILITATION DE 18 BRANCHEMENTS SITUÉS RUE DE LA MARDELLE A CORMEILLES-EN-PARISIS
01/07/2025	d/3.5.3/2025/257	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
01/07/2025	d/3.5.3/2025/258	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE GEORGES DUHAMEL

01/07/2025	d/3.5.3/2025/259	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN VILAR
01/07/2025	d/3.5.3/2025/260	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
01/07/2025	d/3.5.3/2025/261	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE LYCEE MONTESQUIEU
01/07/2025	d/7.5/2025/262	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET REHABILITATION DE 16 BRANCHEMENTS SITUES AVENUE DES TILLEULS A CORMEILLES-EN-PARISIS
01/07/2025	d/3.5.3/2025/263	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MONTESQUIEU
01/07/2025	d/8.8.1/2025/264	CONVENTION RELATIVE AUX ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BERGES DU BASSIN DES MOULINETS
02/07/2025	d/8.9/2025/265	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER RÉFLEXOLOGIE PAR ANNE-LAURE DUZER À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELLIER DE SANNOIS
02/07/2025	d/1.7/2025/266	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAITRE FLORENT HAUCHECORNE
02/07/2025	d/1.7/2025/267	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAITRE FLORENT HAUCHECORNE
03/07/2025	d/3.5.3/2025/268	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE MONTESQUIEU
03/07/2025	d/3.5.3/2025/269	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS HAYET
03/07/2025	d/3.5.3/2025/270	CONVENTION DE PRESTATION AVEC WILBOX, POUR TROIS SESSIONS DE FORMATION EN DIRECTION DES MÉDIATHÉCAIRES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
04/07/2025	d/7.5.2./2025/271	CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA CA VAL PARISIS POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2024
4/07/2025	d/1.4.1/2025/272	CONVENTION DE PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ENTRE LA SOCIETE VETHYQUA ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
05/07/2025	d/8.9/2025/273	CONTRAT DE CESSION AVEC LE CINÉMA HENRI LANGLOIS RELATIF A UN CINÉ-DÉBAT « PRENDRE SOIN DU VIVANT, APAISER NOS ESPRITS : LE CHEMIN DES ABEILLES » - MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
08/07/2025	d/8.9/2025/274	CONVENTION AVEC MME VALLIER CHRISTELLE RELATIF À UN ATELIER MÉDIATHÈQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY-LES-CORMEILLES)
08/07/2025	d/1.1/2025/275	ATTRIBUTION DU MARCHE 2025-27 D'INSTALLATION D'ABRIS A VELOS EN GARE D'ERMONT HALTE ET ERMONT-EAUBONNE
09/07/2025	d/3.5.3/2025/276	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE LYCEE PHILIPPE KIEFFER
10/07/2025	d/1.1/2025/277	AVENANT N°3 AU LOT 1 DU MARCHE 2023-06 DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
10/07/2025	d/1.1/2025/278	DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2 DU MARCHE D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EQUIPEMENTS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DES CENTRES AQUATIQUES ET DU PARC SCHLUMBERGER
10/07/2025	d/1.1/2025/279	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE AGROPEDOLOGIQUE, POLLUTION ET EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
11/07/2025	d/8.9/2025/280	CONVENTION DE PRESTATION AVEC TERRA INCOGNITA POUR UNE EXPOSITION D'ŒUVRE ET UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
11/07/2025	d/8.9/2025/281	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR OLIVIER TOURNUT POUR UNE RENCONTRE ET SÉANCE DE DÉDICACES À LA MÉDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
16/07/2025	d/8.3/2025/282	CONVENTION RELATIVE A L'EFFACEMENT DE RESEAU AERIEN DE TELECOMMUNICATION ROUTE DE SEINE A CORMEILLES EN PARISIS
17/07/2025	d/7.5/2025/283	PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'OISE SUD (SIAVOS)
22/07/2025	d/3.5.3/2025/284	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL POUR LES ENTRAINEMENTS CYNOPHILES

22/07/2025	d/8.9/2025/285	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION JOURS, SEMIS ET ENTRE-DEUX POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER CREATIF « REPRISAGE » A LA MEDIATHEQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/8.9/2025/286	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ECO-ACTITUDE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN ATELIER DE FABRICATION DE PRODUITS ECOLOGIQUES A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT) ET À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPERY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
22/07/2025	d/8.9/2025/287	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRENEUSE CLARA DAURES RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR LA SANTE MENTALE ET LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/8.9/2025/288	CONVENTION AVEC LA LIBRAIRIE IMPRESSIONS POUR UNE PRÉSENTATION DE BANDES DESSINÉES À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/3.5.3/2025/289	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LE PETIT BOIS
22/07/2025	d/3.5.3/2025/290	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT BOIS
22/07/2025	d/1.1/2025/291	AVENANT N°4 AU MARCHE DE DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES (2023-27)
24/07/2025	d/1.1/2025/292	ATTRIBUTION DU MARCHE DE REACTUALISATION DE L'ETUDE DE TRAFIC DANS LE CADRE DU PROJET DE POLE GARE D'ERMONT-EAUBONNE
24/07/2025	d/1.1/2025/293	AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE OLYMPIQUE – PHASE 2 (2023-31)
28/07/2025	d/7.5/2025/294	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT PCAET 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPLOIEMENT DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TERRITOIRE
29/07/2025	d/2.3.2/2025/295	PREEPTION PARCELLES BN552, BN553 ET BN554 SISES ROUTE DE PIERRELAYE A BESSANCOURT (DIA N° 09506025B0073)
29/07/2025	d/1.1/2025/296	ATTRIBUTION DU MARCHE D' ASSISTANCE A MAITRISE D' OUVRAGE POUR LA PREPARATION ET LA PASSATION D' UN MARCHE DE GESTION GLOBALE DE L' ECLAIRAGE PUBLIC ET D' UN MARCHE DE MISE EN ŒUVRE D' UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION VAL PARISIS
01/08/2025	d/3.5.3/2025/297	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-Alice Milliat- ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET ARENA SPA
02/08/2025	d/8.9/2025/298	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGE ET PARTAGE POUR UNE SESSION DE JEUX DE CARTES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
02/08/2025	d/8.9/2025/299	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER COLLAGRAPHIE SUR PAPIER AVEC VANESSA HIÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
02/08/2025	d/8.9/2025/300	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE « LES FABLES DE LA FONTAINE » PAR L'ASSOCIATION GINGKO BILOBA À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS

**Yannick BOËDEC** annonce que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 15 décembre 2025 à 20H00 à Frépillon.

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 20h35.

Le secrétaire de séance,

Laetitia BOISSEAU STAL

Le Président,



Yannick BOËDEC